

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CF493

présenté par

M. Isaac-Sibille, M. Barrot, M. Duvergé, Mme El Hairy, M. Laqhila, M. Mattei et les membres du groupe du Mouvement Démocrate et apparentés

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 78, insérer l'article suivant:

Mission « Santé »

Le Gouvernement présente, en annexe générale au projet de loi de finances de l'année, un rapport sur la politique de prévention et de promotion de la santé.

Cette annexe rassemble l'ensemble des moyens dédiés à la politique de prévention et de promotion de la santé, de l'État, de la sécurité sociale et des collectivités territoriales.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à demander la mise en œuvre d'un jaune budgétaire sur la politique de prévention en santé.

Ce document serait destiné à évaluer l'ensemble des financements dévolus à la politique de prévention en santé, qu'ils viennent de l'État, de la sécurité sociale, des collectivités territoriales.

Ce n'est qu'en disposant de chiffres précis et étayés, permettant d'avoir un état des lieux complet et exact, que l'on pourra piloter la dépense consacrée à la prévention et définir le cas échéant une trajectoire d'évolution.

Pour l'heure, les zones d'obscurité sont trop nombreuses.